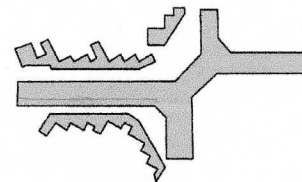


Conseil Syndical « Liberté MH3 »
28/40 rue Salvador Allende
92000 Nanterre



à Nanterre le 20 février 2013

à Mesdames Messieurs les Résidents du « Liberté MH3 »

Bonjour

Le 14 juin 2012 nous votons en assemblée générale la réalisation d'un audit énergétique de notre résidence.

Cet audit réalisé par le cabinet "Energies et Service" a démarré dès le mois de novembre 2012.

- La 1^{ère} phase, l'audit technique de notre installation de chauffage est terminée et l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat d'exploitation de notre installation est en cours.
- **La 2^{ème} phase, l'audit du bâti de la résidence, est aujourd'hui dans sa phase finale**

Dans le cadre de l'audit énergétique et conformément au décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012, nous avons obligation de réaliser un questionnaire sur le ressenti des occupants

Bien au delà de cette obligation légale, ce questionnaire vise à :

- Mieux cerner les points de satisfaction et les causes d'inconfort constatés par chacun
- Mieux identifier les zones de dysfonctionnements et de fragilité
- De confronter le ressenti des résidents aux simulations réalisées par le cabinet à partir des relevés faits en différents points de la résidence et réajuster les modèles théoriques.

Il permettra au cabinet "Energie et Service" de rechercher et de nous proposer les actions les plus adaptées pour améliorer la performance énergétique de notre résidence. :

Les résultats complets de l'audit énergétique et le plan d'actions seront présentés lors de notre prochaine Assemblée Générale de juin 2013.

Le taux de réponse conditionnera les décisions que nous aurons à prendre pour les années à venir afin de :

- **Améliorer** le confort de chacun
- **Réduire** notre facture énergétique (elle représente aujourd'hui près de 50% de nos charges)

Il est important pour nous que les réponses à ce questionnaire **anonyme** soient les plus précises possibles, afin de pouvoir pleinement prendre en compte vos ressentis.

Je compte sur vous pour y répondre **massivement** et le déposer à la loge des gardiens **avant le 8 mars 2013**.

Emmanuel HEBERT
Président du Conseil Syndical

*Merci pour votre habilitation
dans un délai aussi court
Cordialement
A*